

La Ville de Mont-Tremblant reconnaît le fait que tout être humain, au cours de sa vie, peut faire face à des limitations motrices, visuelles, auditives ou cognitives. Ces limitations peuvent être permanentes ou temporaires, intermittentes ou continues, légères ou sévères. Qu'elles soient innées ou consécutives à un accident, causées par le vieillissement, une grossesse ou encore inhérentes au fait d'être parents de jeunes enfants, ces limitations créent inévitablement des entraves aux gestes quotidiens et réduisent l'autonomie des personnes. D'où l'importance d'aménager des lieux afin d'offrir l'accès à tout un chacun.

La Ville convie ses services à intégrer l'accessibilité universelle à toutes les étapes de décision et de mise en œuvre des diverses activités municipales. De plus, par un programme de subvention, elle encourage les propriétaires à rendre accessible leur établissement commercial.

Rendre notre ville universellement accessible constitue un défi constant! Pour ancrer son engagement, le Conseil municipal et son administration ont adopté le *Plan d'action d'accessibilité universelle 2018-2020*.



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE Édifices municipaux

Consignes d'évacuation

1. Sollicitez l'aide d'un ou d'une collègue pour vous accompagner vers l'issue la plus près.
2. Dirigez-vous vers l'issue la plus près sur l'aire de plancher.
3. N'utilisez pas les ascenseurs.
4. Si vous êtes à un palier inférieur ou supérieur, demandez de l'aide afin de rejoindre le point de rassemblement.
5. Avisez dès que possible le Service de police au 819-425-2723 et demeurez sur place si aucun danger ne vous menace directement (donnez votre nom et votre localisation).
6. Si un danger vous menace, entrez sur le palier de la cage d'escalier.



villedemont-tremblant.qc.ca



Ville de
MONT-TREMBLANT



ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE



Édifices municipaux	Parcours sans obstacles jusqu'au trottoir	Parcours sans obstacles jusqu'au stationnement	Accessibilité dans les aires de plancher	Places de stationnement désignées	Porte principale avec mécanisme d'ouverture électrique	Rampes d'accès	Ascenseur au rez-de-parc (stationnement)	Salle de toilettes	Douches avec barres d'appui	Lève-personne pour les personnes à mobilité restreinte afin de les escorter dans la piscine semi-olympique.
Hôtel de ville 1145, rue de Saint-Jovite	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Bibliothèque Samuel-Ouimet 1145, rue de Saint-Jovite	✓	✓*	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
Complexe aquatique Mont-Tremblant 635, rue Cadieux	✓	✓	✓	✓	✓			✓	✓	✓
Aréna Gilles Cadieux 625, rue Cadieux		✓	✓	✓	✓					
Salle des Loisirs 144, rue du Couvent		✓	✓		✓			✓		
Garage municipal 60, chemin de Brébeuf		✓	✓	✓				✓		
Service de police 380, rue Siméon		✓	✓	✓		✓		✓**		
Service de sécurité incendie 1250, chemin du village		✓	✓	✓						

*Certains rayons sont inaccessibles pour une personne en fauteuil roulant.

** Sans barre d'appui.



Chaque autobus possède une rampe d'accès pour les personnes en fauteuil roulant, triporteur ou quadriporteur aux dimensions réglementaires. Elle est déployée de façon sécuritaire à 30 arrêts sur le parcours de novembre à avril. Cependant, quatre arrêts demeurent accessibles durant la saison hivernale, car ils sont déneigés dans les 48 heures suivant une tempête de neige.

Consultez l'horaire pour connaître les arrêts desservis sur le dépliant du TCMT ou en ligne au villedemont-tremblant.qc.ca > Citoyens > Transport > Transport en commun de Mont-Tremblant > Horaire.



La Ville de Mont-Tremblant travaille à l'amélioration constante pour offrir l'accessibilité universelle. À cet effet, plusieurs actions sont réalisées chaque année, notamment l'ajout de baissières aux traverses piétonnières.